

Copie d'acte de mariage

La copie d'un acte de mariage est une reproduction intégrale des mentions figurant sur l'acte de mariage. Si vous vous êtes mariés à Cergy, vous pouvez effectuer cette demande.

Les différents types de copies d'acte de mariage

- **La copie intégrale** : informations sur les époux (noms, prénoms, dates et lieux de naissance), des informations sur leurs parents et les mentions marginales.
- **L'extrait avec filiation** : informations sur les époux (noms, prénoms, dates et lieux de naissance), des informations sur leurs parents et les mentions marginales.
- **L'extrait sans filiation** : uniquement les informations sur les époux et les mentions marginales lorsqu'elles existent.

Qui peut effectuer la demande ?

Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation :

- Chacun des époux.
- Leurs ascendants (parents, grands parents) ou descendants (enfants, petits-enfants).
- Certains professionnels lorsqu'un texte les autorise (avocats, notaires) pour le compte de leurs clients.

Pour un extrait sans filiation :

- Toute personne sans avoir à justifier sa demande ou qualité.

Comment faire ma demande ?

- Vous devez faire la demande auprès de la mairie du lieu de mariage de la personne concernée par l'acte.
- Veuillez vous munir **d'une pièce d'identité**, et du **livret de famille** si la demande émane d'un ascendant/descendant de la personne concernée.
- Pour les personnes mariées à Cergy, veuillez effectuer votre demande :
 - par [courrier](#),
 - par courriel sur etatscivil@cergy.fr,

- par téléphone au [0134334400](tel:0134334400) ou en vous présentant **sans rendez-vous** au guichet de [l'hôtel de ville](#)

Retrouvez toutes les modalités d'obtention d'un acte de mariage sur service-public.fr